

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Antoine GALLEG, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEG

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2021 adopté par délibération du 17 décembre 2020

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » du 30 mars 2021

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les recettes réelles connues et de proposer des nouvelles opérations

Après en avoir délibéré, et par 24 voix pour et 6 abstentions (Serge GODARD, Thierry BRAYARD, Laure MARCOCCIA-WARIN, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA, Vincent PINEL) (Monsieur Didier SALAÜN ne prend pas part au vote)

**ARTICLE UNIQUE :** ADOpte par chapitre le budget supplémentaire 2021 du budget général de la commune tel que présenté s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 161 416,38
011	Charges à caractère général	346 758,34	
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 143	
65	Autres charges de gestion courante	89 945,73	
66	Charges financières	400	
67	Charges exceptionnelles	2 079	
023	Virement à la section d'investissement	1 583 569,87	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	166 614,85	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		-345 815
73	Impôts et taxes		117 726
74	Dotations, subventions et participations		323 897
75	Autres produits de gestion courante		103 216
78	Reprises sur amortissement et provisions		9070,41
<b>TOTAL</b>		<b>2 369 510,79</b>	<b>2 369 510,79</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
001			3 536 503,33
20	Immobilisations incorporelles	454 376,40	
204	Subventions d'équipements versées	240 000	
21	Immobilisations corporelles	362 024,01	
23	Immobilisations en cours	2 163 953,69	
	Total opérations équipements	2 476 277,99	
13	Subventions d'investissement		-10 652
16	Emprunts et dettes assimilées		420 596,04
021	Virement de la section de fonctionnement		1 583 569,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		166 614,85
041	Opérations patrimoniales	507 067,96	507 067,96
<b>TOTAL</b>		<b>6 203 700,05</b>	<b>6 203 700,05</b>

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>8 573 210,84</b>	<b>8 573 210,84</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

